

Procès-verbal du Conseil général

N° 13 - 39^e législature, 2024-2028

Date et heure : 24 juin 2026 à 19h

Lieu : Salle Cort'Agora

Présidence : M. Michel Sansonnens (PS), président, jusqu'au point 5
M. José Arias (Vert-e-s), président, dès le point 6

Ordre du jour :

1. Salutations et appel nominal ;
2. Correspondance ;
3. Procès-verbal de la séance du 1^{er} avril 2026 ;
4. Réponses du Conseil communal ;
5. Renouvellement du bureau du Conseil général pour la période administrative 2026-2027 :
Nomination de :
 - a) Président,
 - b) Vice-président,
 - c) Secrétaire,
 - d) Secrétaire-adjoint,
 - e) Premier questeur,
 - f) Deuxième questeur ;
6. En remplacement de Mme Carmen Enggist, démissionnaire, nomination d'un membre à la Commission d'urbanisme ;
7. Comptes 2025 ;
8. Demande de crédit d'engagement de 121'700 fr. destiné à financer divers aménagements au cimetière communal ;
9. Demande de crédit d'engagement de 205'000 fr. destiné à financer des travaux d'assainissement et de renforcement du chemin de Chanélaz ;
10. Demande de crédit d'engagement de 598'800 fr. destiné à financer des travaux de remise en état des collecteurs d'eaux usées sur la rue de la Fabrique et le chemin de la Tertillière ;
11. Demande de crédit d'engagement de 250'000 fr. destiné à financer l'assainissement de l'installation de ventilation de l'Hôtel de Commune ;
12. Demande de crédit d'engagement de 200'000 fr. destiné à financer la finalisation de la révision du plan d'aménagement local (PAL) ;
13. Modification du subventionnement des abonnements "Onde verte" pour les moins de 25 ans ;
14. Informations du Conseil communal ;
15. Divers et réponses aux questions écrites.

1. Salutations et appel nominal

M. Michel Sansonnens (PS), président : « Mesdames et Messieurs, il est 19h05. Permettez-moi pour commencer cette séance du Conseil général de vous saluer, chers collègues, de saluer la presse et le public. Une année, une belle année, permettez-moi de le dire. Oui, j'ai parfois bousculé. Oui, j'ai parfois agacé. Certains jours, j'ai senti dans vos regards que vous vous demandiez où diable j'allais. Je comprends ça. Vraiment. Mais laissez-moi vous dire une chose : dans cette assemblée, la parole a toujours été libre. On s'est affrontés, parfois un peu rudement – et alors ? C'est la définition même de la démocratie. On n'est pas dans un dîner de gala. C'est le lieu où des femmes et des hommes de convictions différentes assument leurs choix et décident ensemble ce qui est bon pour la Commune. On l'a fait. Et personne ne peut nous l'enlever.

Alors oui, je vous remercie. Je vous remercie pour votre patience – elle a parfois été mise à rude épreuve, je ne me fais pas d'illusions. Je vous remercie pour votre engagement, pour votre ténacité, pour ces débats qui ont eu du corps, du fond, en bref, de la vie. Ce fut un honneur, un vrai. Merci.

Mutations intervenues depuis la dernière séance du Conseil général : M. Luigi Foresti a été proclamé membre du Conseil général pour le parti libéral-radical le 13 avril 2026 ; M. Damien Guerne a été proclamé membre suppléant du Conseil général pour le parti socialiste le 20 avril 2026. »

L'appel fait constater la présence des 35 membres suivants :

- | | |
|--------------------------------------|--|
| 1. Amez-Droz Philippe (PLR) | 19. Mamin Vincent (PLR) – suppléant |
| 2. Arias José (Vert-e-s) | 20. Matile Etienne (PLR) |
| 3. Billant Michel (PLR) | 21. Meister Yves-Alain (PLR) |
| 4. Bornand Alexandre (Vert-e-s) | 22. Mettill Michael (PS) |
| 5. Brunko Pascal (PS) | 23. Monnier Damien (Vert-e-s) |
| 6. Cavaleri Vincent (Vert-e-s) | 24. Murray-Méthot Marie-Pier (PLR) |
| 7. Doehler Lorjen (Vert-e-s) | 25. Paz Monica (PS) |
| 8. Farinon Yann (PLR) | 26. Plata Salazar Sonia (PVL) |
| 9. Favre Jean-Philippe (PS) | 27. Porret-Weissbrodt Nicole (PLR) |
| 10. Foresti Luigi (PLR) | 28. Rochat Lionel (Vert-e-s) |
| 11. Fornachon Brigitte (PS) | 29. Rodriguez Cavaleri Silvia (Vert-e-s) |
| 12. Garcia Ylana (PS) | 30. Rüegger Gustavo (PS) |
| 13. Gilis Lysiane (PLR) – suppléante | 31. Sansonnens Michel (PS) |
| 14. Haggenjos Laure (Vert-e-s) | 32. Soltermann Celia (PLR) |
| 15. Hauert Stéphane (PLR) | 33. Tigani Antonio (PVL) |
| 16. Hosner Jürg (PLR) | 34. Vouga Jocelyn (PLR) |
| 17. Huelin Bertrand (PLR) | 35. Zesiger Thierry (Vert-e-s) |
| 18. Jeanneret Michel (PLR) | |

Excusé-e-s :

- | | |
|--------------------------------|--------------------------------------|
| 1. Ducommun Jean-Patrick (PLR) | 6. Nicole Dylan (PS) |
| 2. Duvoisin Odile (PS) | 7. Schwendimann Marc (PS) |
| 3. Enggist Carmen (PS) | 8. Zumsteg Philippe (PLR) |
| 4. Jucker Quentin (PLR) | 9. Jeanneret Célia (PS) – suppléante |
| 5. Landino Debora (PLR) | |

Absent-e-s : Guerne Damien (PS), suppléant (arrivé en cours de séance)
et Squitieri Christine (PLR), suppléante

Siège vacant : ---

En conséquence, la majorité absolue est de 18 et la majorité des 2/3 de 24.

Participent à la séance pour le Conseil communal :

- Straubhaar Anneline (PS), présidente
- Rochat Olivier (Vert-e-s), vice-président
- Collioud Sarah (PS), secrétaire
- Haenseler Christian (PLR), secrétaire-adjoint
- Félix Olivier (PLR), membre

PLR : parti libéral-radical
PS : parti socialiste

Vert-e-s : Les Vert-e-s de Cortaillod
PVL : parti vert'libéral

2. Correspondance

Correspondance de Mme Carmen Enggist (PS), du 18 mai 2026 :

« Bonjour, par la présente, je souhaite vous informer de ma démission de la Commission d'urbanisme avec effet au 24 juin 2026. Je profite également de ce message pour vous informer que je ne pourrai pas être présente lors du Conseil général du 24 juin. Je vous remercie pour votre collaboration et les échanges durant cette période. Avec mes salutations distinguées. Carmen Enggist »

Correspondance de M. Eraclide Bondi (Vert-e-s), du 16 juin 2026 :

« Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillers communaux, Mesdames et Messieurs les conseillers généraux, par la présente, je vous fais part de ma décision de démissionner de mon mandat de conseiller général suppléant au sein du Conseil général de Cortaillod, avec effet au 1^{er} juillet 2026.

Cette décision est due à mon déménagement dans la Commune de Boudry. Ce départ est contraint par la réalité du marché immobilier local : il est aujourd'hui devenu presque impossible de trouver un logement moderne et accessible pour la classe moyenne inférieure de Cortaillod. La politique actuelle de la Commune favorise excessivement les logements pour personnes aisées, délaissant les citoyens aux revenus modestes ou intermédiaires. Cette orientation ne va pas dans le bon sens, selon moi. Je tiens encore à saluer la récente décision de la population qui a voté avec bon sens en refusant le crédit pour le projet des Breguettes/Ruffières.

Je vous remercie pour les échanges vécus durant mon mandat de 2020 à 2026, cela été une expérience somme toute enrichissante avec des hauts et des bas, comme partout ailleurs. Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées. Eraclide Bondi »

3. Procès-verbal de la séance du 1^{er} avril 2026

Le procès-verbal de la séance du 1^{er} avril 2026 est adopté par 32 voix sans opposition.

Du fait de l'arrivée de M. Damien Guerne (PS), le nombre de membres présents passe à 36, la majorité absolue à 19 et la majorité des 2/3 à 24.

4. Réponses du Conseil communal

Néant

5. Renouvellement du bureau du Conseil général pour la période administrative 2026-2027 : Nomination de

a) Président

Mme Silvia Rodriguez Cavaleri (Vert-e-s), au nom parti Les Vert-e-s de Cortaillod, propose la candidature de M. José Arias (Vert-e-s).

Aucune autre proposition n'étant formulée, M. José Arias (Vert-e-s) est élu tacitement.

b) Vice-président,

M. Philippe Amez-Droz (PLR), au nom du parti libéral-radical, propose la candidature de M. Etienne Matile (PLR).

Aucune autre proposition n'étant formulée, M. Etienne Matile (PLR) est élu tacitement.

c) Secrétaire

M. Michael Mettille (PS), au nom du parti socialiste, propose la candidature de Mme Brigitte Fornachon (PS).

Aucune autre proposition n'étant formulée, Mme Brigitte Fornachon (PS) est élue tacitement.

d) Secrétaire-adjoint

Mme Silvia Rodriguez Cavaleri (Vert-e-s), au nom parti Les Vert-e-s de Cortaillod, propose la candidature de Mme Laure Haggenjos (Vert-e-s).

Aucune autre proposition n'étant formulée, Mme Laure Haggenjos (Vert-e-s) est élue tacitement.

e) Premier questeur,

M. Philippe Amez-Droz (PLR), au nom du parti libéral-radical, propose la candidature de M. Yves-Alain Meister (PLR).

Aucune autre proposition n'étant formulée, M. Yves-Alain Meister (PLR) est élu tacitement.

f) Deuxième questeur ;

M. Michael Mettille (PS), au nom du parti socialiste, propose la candidature de Mme Monica Paz (PS).

Aucune autre proposition n'étant formulée, Mme Monica Paz (PS) est élue tacitement.

Les membres du bureau élus prennent place aux fonctions qui viennent de leur être attribuées.

M. José Arias (Vert-e-s), président : « Mesdames, Messieurs les conseillers généraux, les conseillers communaux, la presse et le public, c'est avec une grande fierté que je prends le mandat de président pour une année et quoi de mieux pour un baptême de commencer la fonction avec une canicule, un ordre du jour de quinze points, y compris la revue des comptes et une audience impatiente de voir le match de la Suisse à 21 h.

Evidemment, nous allons prendre le temps nécessaire, ce soir, pour débattre les objets à l'ordre du jour avec l'exercice important de l'acceptation des comptes 2025 de la Commune. Pensez bien à vous hydrater et sans plus attendre, je donne le coup d'envoi de la suite de la séance. »

6. En remplacement de Mme Carmen Enggist, démissionnaire, nomination d'un membre à la Commission d'urbanisme

Au nom du parti socialiste, M. Michael Mettille propose la candidature de M. Damien Guerne (PS).

Aucune autre proposition n'étant formulée, M. Damien Guerne (PS) est élu tacitement.

7. Comptes 2025

Au nom de la Commission financière, M. Yves-Alain Meister (PLR) : « Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillers, j'ai une remarque directe et personnelle à faire en ce début de séance. Bien que nous soyons en plein « Mundial », je ne trouve pas très « fairplay » de nous imposer un tel parcours sportif alors que l'on traite déjà un gros morceau, les comptes 2025. Le Conseil général mérite-t-il un tel traitement ? N'aurait-il peut-être pas été plus judicieux de séparer les deux choses, comptes 2025 et rapports. Anyway, je remercie bien chaleureusement la Commune de nous convier, après cet ultratrail politique, à une pause hydratation.

En remplacement de mon collègue Michel Billant, j'officierai aujourd'hui comme rapporteur de la Commission financière. Elle a siégé en date du jeudi 28 mai 2026. En préambule, les comptes 2025 sont cette année encore de bonne facture.

- La dette à long terme est maintenue à 13 millions de francs en comptant l'emprunt à court terme de 2 millions de francs qui a été renouvelé.
- Les investissements bruts, d'un peu plus de 3 millions de francs, sont à hauteur des prévisions.
- Le degré d'autofinancement de 108 % respecte les critères du MCH2 et le règlement communal des finances.
- L'excédent du bilan ne dépasse pas le capital propre, second critère respectant le règlement communal.

Après avoir entendu les commentaires généraux donnés par le responsable du dicastère, la Commission a passé en revue l'ensemble des comptes et a posé toutes les questions servant à leur compréhension.

L'ensemble des charges de la Commune a augmenté, en particulier dans les dépenses liées à la sécurité sociale. Avec des revenus fiscaux qui ont augmenté et une péréquation légèrement bénéficiaire pour la Commune, le résultat de l'exercice dégage tout de même un bénéfice de 470'000 fr. Mais à l'avenir, il faudra rester attentif, car ces divers signes trahissent une conjoncture défavorable.

La Commune a dû recourir à l'emprunt pour financer les investissements, mais le taux d'endettement reste faible.

En finalité, les comptes ont été approuvés à l'unanimité par 7 voix.

Nous devons féliciter ici le Conseil communal pour la rigueur de son travail et la tenue des comptes 2025. Nous espérons qu'il poursuivra ses efforts sur une même note positive pour les exercices à venir. Je vous remercie de votre attention. »

Monsieur le président du Conseil général ouvre la discussion d'ordre général.

M. Gustavo Rüegger (PS) : « Le parti socialiste voudrait saluer le travail de nos conseillers et conseillères communaux, ainsi celui de notre administration. En effet, même si cette année nous n'avons pas eu des revenus extraordinaires comme lors des deux derniers exercices, les comptes de la Commune présentent à nouveau un excédent. Cela avec des indicateurs financiers qui sont rassurants avec huit dans le vert et deux tout juste dans le jaune.

Nous avons certes constaté une augmentation de la facture sociale, mais cela est dû à la réalité cantonale dont nous devons nous acquitter de notre part. Par contre, la situation des habitants de notre Commune s'est améliorée. C'est ce que nous apprend l'augmentation des revenus fiscaux issus des personnes physiques, ainsi que la diminution des demandes de subsides pour le parascolaire.

Les comptes 2025 sont la preuve qu'avec un Conseil communal et un Conseil général à majorité de gauche, on peut avoir un budget équilibré. C'est donc avec plaisir que le parti socialiste acceptera les comptes 2025 à l'unanimité. »

Mme Silvia Rodriguez Cavaleri (Vert-e-s) : « Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, les Verts ont pris connaissance des comptes 2025. Le résultat est équilibré, ce qui est merveilleux. Nous remercions les différents acteurs de cette réussite que sont les contribuables, les conseillers communaux, tous les employés communaux qui ont œuvré pour le bien du village et ses habitants, les membres des commissions. Oui, ça bouge à Cortaillod. Malgré les projets en cours, les comptes sont au vert. Il reste de sacrés projets comme par exemple la rénovation des bâtiments publics pour une meilleure isolation thermique, c'est d'actualité. Il fait plus de 32° dans les classes du village cette semaine, malgré les stores baissés, raison pour laquelle les cours sont annulés l'après-midi. Plantons des arbres, aménageons de l'ombre dans les espaces piétons, vers les bancs et aménageons des espaces verts dans le village. Ces comptes nous permettent d'investir plus dans le végétal, plus de biodiversité et d'espaces de rencontres. Merci pour votre attention. »

M. Antonio Tigani (PVL) : « Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, au nom du PVL, je souhaite adresser nos sincères remerciements au Conseil communal, à l'Administration, ainsi qu'à l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs pour le travail rigoureux et conséquent accompli dans l'élaboration des comptes 2025. Après un examen attentif du rapport et des éléments qui nous ont été présentés, notre groupe accepte les comptes 2025.

Ce soir, toutefois, notre délibération se tient dans des circonstances qui nous rappellent avec force la réalité à laquelle nous sommes confrontés : nous siégeons dans un autre bâtiment en raison d'un événement climatique extrême. Il nous rappelle que l'urgence climatique n'est plus une perspective lointaine, mais une réalité présente, tangible, qui frappe à notre porte chaque année de plus en plus fort.

Dans cette perspective, et en vue du prochain budget, le PVL demande avec insistance que soit accordée une priorité absolue aux mesures permettant d'adapter notre Commune aux défis climatiques : créer des espaces verts, mieux isoler nos bâtiments, réduire nos émissions de CO₂ et investir résolument dans les énergies renouvelables. Je vous remercie de votre attention. »

M. Philippe Amez-Droz (PLR) : « Monsieur le président, Mesdames Messieurs, le PLR se réjouit du résultat positif des comptes de l'année 2025. Il félicite le Conseil communal et l'Administration communale pour sa gestion rigoureuse du budget et la rigueur dans le suivi de l'utilisation des crédits.

Si ce résultat est bon, c'est aussi dû à l'ensemble de la population et des entreprises qui payent des impôts. Le PLR remercie chacun d'eux pour leur contribution au bien-être collectif et qui permet ainsi à la Commune de Cortaillod d'être un village où il fait bon vivre et qui peut vivre avec des emprunts raisonnables tant auprès des instituts financiers qu'auprès des générations futures. En effet, le PLR estime que la Commune travaille correctement à l'entretien de ses infrastructures en investissant correctement dans leur maintenance, évitant ainsi à ceux qui viendront après nous de devoir payer nos manques d'investissement.

L'augmentation de 10 % des sommes allouées à l'aide sociale montre que la situation n'est pas facile pour tout le monde et qu'il est important de continuer à prendre en compte ceux pour qui les fins de mois sont sources d'inquiétude. Nous nous encourageons à travailler à des politiques ciblées sans utiliser la pratique de l'arrosoir.

Les résultats positifs ne doivent pas nous relâcher dans un examen rigoureux des crédits qui nous sont proposés, crédits qui peuvent impacter les comptes de la Commune sur des décennies par les amortissements nécessaires ou les charges d'intérêts en découlant. Les crédits ne découlant pas sur des investissements nécessitant des amortissements mais qui chargent directement le ménage communal impactent aussi les comptes de manière significative. Nous demandons donc aussi au Conseil communal de rester vigilant quant à la nature des crédits demandés et de toujours chercher à maximiser leur rapport bénéfice / coûts. Les bons résultats ne doivent pas être un oreiller de paresse, ni une porte ouverte à des dépenses non vraiment nécessaires. Merci et bravo. »

La parole n'étant plus demandée et l'entrée en matière n'étant pas combattue, Monsieur le président du Conseil général clôt le débat et ouvre un second débat, article par article sur l'arrêté qui est proposé :

Article premier : Sont approuvés, avec décharge au Conseil communal, les comptes de l'exercice 2025, qui comprennent :

- a) le compte de résultat qui se présente en résumé comme suit :
- | | |
|---|---------------------------|
| Charges d'exploitation | Fr. 20'840'187.77 |
| Revenus d'exploitation | <u>Fr. -20'710'031.97</u> |
| Résultat provenant des activités d'exploitation (1) | Fr. 130'155.80 |
| Charges financières | Fr. 381'636.70 |
| Produits financiers | <u>Fr. -1'126'050.66</u> |
| Résultat provenant des financements (2) | Fr. -744'413.96 |
| Résultat opérationnel (1+2) | Fr. -614'258.16 |
| Charges extraordinaires | Fr. 633'877.32 |
| Revenus extraordinaires | <u>Fr. -489'500.00</u> |
| Résultat extraordinaire (3) | Fr. 144'377.32 |
| Résultat total, compte de résultats (1+2+3) | Fr. -469'880.84 |
- b) les dépenses d'investissements du patrimoine administratif sont de :
- | | |
|-------------------------------------|------------------------|
| Total des dépenses | Fr. 3'096'497.43 |
| Total des recettes | <u>Fr. -792'012.32</u> |
| Investissements nets / augmentation | Fr. 2'304'485.11 |
- c) les dépenses d'investissements du patrimoine financier sont de :
- | | |
|-------------------------------------|-----------------------|
| Total des dépenses | Fr. 46'906.05 |
| Total des recettes | <u>Fr. -11'504.00</u> |
| Investissements nets / augmentation | Fr. 35'402.05 |
- d) le bilan au 31 décembre 2025.

Article 2 : La gestion du Conseil communal durant l'exercice 2025 est approuvée.

Article 3 : ¹Le présent arrêté entre immédiatement en vigueur.

²Il sera transmis, avec un exemplaire des comptes, au Service des communes.

Les articles n'étant pas contestés, Monsieur le président du Conseil général clôt le débat et passe au vote de l'arrêté qui est accepté à l'unanimité.

8. Demande de crédit d'engagement de 121'700 fr. destiné à financer divers aménagements au cimetière communal

Au nom de la Commission des travaux publics et de l'environnement, M. Jean-Philippe Favre (PS) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, Georges Brassens le chantait dans sa « Supplique pour être enterré sur la plage de Sète » : « Mon caveau de famille, hélas ! n'est pas tout neuf. Vulgairement parlant, il est plein comme un œuf » Concluant son verset en constatant qu'il ne pouvait : « Dire à ces braves gens "Poussez-vous donc un peu !" Place aux jeunes en quelque sorte. »

Rejoignant le poète dans son souci que chacune et chacun puisse reposer dignement, il nous revient de nous préoccuper d'en prévoir un peu, de la place, dans le respect évident des défunt(e)s, des défunts et de leur famille. Des règlements sont en usage en la matière et cet objet aura permis à la Commission des travaux publics et de l'environnement d'en saisir plus précisément les subtilités. Elle aura donc pu constater la nécessité de disposer d'un nouveau colombarium et de préparer le terrain pour une future installation supplémentaire.

Un peu plus loin dans ses couplets, le grand Georges s'inquiète du confort de ceux qui lui rendront visite après son trépas, souhaitant que l'on plante « une espèce de pin » afin de : « ...prémunir contre l'insolation les bons amis venus faire sur sa concession d'affectueuses révérences. »

Là encore, la Commission partage l'altruisme de Brassens, donc les conclusions du Conseil communal qui vise à améliorer l'accessibilité des sépultures aux personnes à mobilité réduite. La Commune sera ainsi à même de répondre à une hypothétique supplique pour être enterré sur la plage de Cortaillod. Quoique, à la réflexion, cette perspective ne serait pas désagréable.

C'est par conséquent à l'unanimité que la Commission a accepté le projet d'arrêté en question et vous propose d'en faire de même. »

Au nom de la Commission financière, M. Yves-Alain Meister (PLR) : « Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillers, après une introduction par le responsable du dicastère, seules quelques questions ont été posées, en particulier sur la durée de la concession fixée à minimum 30 ans, exception faite pour le quartier des enfants, allant au-delà de 40 ans. L'arrêté a été accepté à l'unanimité par 7 voix. »

Monsieur le président du Conseil général ouvre la discussion d'ordre général.

M. Michel Sansonnens (PS) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, le parti socialiste s'est réuni pour examiner la demande de crédit pour le cimetière. Etant donné que mon collègue nous a résumé cela de façon poétique, je me contenterai de manière plus arithmétique de dire que ce projet a été accepté par le parti socialiste à la majorité et il vous recommande d'en faire de même. Merci. »

La parole n'étant plus demandée et l'entrée en matière n'étant pas combattue, Monsieur le président du Conseil général clôt le débat et ouvre un second débat, article par article sur l'arrêté qui est proposé :

Article premier : Un crédit d'engagement de 121'700 fr. est accordé au Conseil communal pour financer divers aménagements au cimetière communal.

Article 2 : Les dépenses seront comptabilisées aux comptes des investissements :
a) n°50301.02 pour la construction d'un colombarium, soit 88'300 fr. ;
b) n°50301.03 pour le revêtement des allées, soit 33'400 fr. ;
du chapitre 77100 « Cimetières, crématoires » et amorties au taux de 2 %.

Article 3 : Le Conseil communal est autorisé à conclure l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit.

Article 4 : Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, à l'expiration du délai référendaire.

Les articles n'étant pas contestés, Monsieur le président du Conseil général clôt le débat et passe au vote de l'arrêté qui est accepté à l'unanimité.

9. Demande de crédit d'engagement de 205'000 fr. destiné à financer des travaux d'assainissement et de renforcement du chemin de Chanélaz

Au nom de la Commission des infrastructures et de l'énergie, M. Jürg Hosner (PLR) : « Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, le projet prévoit notamment l'installation d'une nouvelle borne hydrante ainsi que le déplacement d'une armoire électrique afin de répondre aux besoins d'un nouveau quartier en développement. Le remplacement de l'armoire est également justifié par son ancienneté. Les discussions ont porté sur l'absence de servitudes historiques, sur les implications possibles pour de futurs projets immobiliers ainsi que sur la question de l'éclairage public. Certains membres ont demandé pourquoi le projet ne profitait pas des travaux pour introduire un éclairage intelligent. Il a été précisé que l'emplacement des mâts ne serait pas modifié et que la modernisation de l'éclairage ferait l'objet d'une démarche distincte.

Concernant le financement, il a été confirmé que les coûts seront pris en charge par le promoteur au travers des taxes et contributions prévues. Décision : la demande de crédit est acceptée à l'unanimité par la Commission. »

Au nom de la Commission financière, M. Yves-Alain Meister (PLR) : « Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillers, après une introduction par le responsable du dicastère, une seule question a été posée : pour quelle raison le déplacement de la conduite d'eau est-elle entièrement prise par la Commune et pas aussi par le propriétaire du bien-fonds ? Il semblerait que le propriétaire du bien-fonds aurait déjà participé partiellement au déplacement de celle-ci. L'arrêté a été accepté au final par 5 voix et 2 abstentions. »

Monsieur le président du Conseil général ouvre la discussion d'ordre général.

M. Michel Sansonnens (PS) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, le groupe socialiste s'est réuni pour examiner la demande de crédit pour le chemin de Chanélaz. Elle s'est prononcée pour l'acceptation de ce crédit à une large majorité et vous propose d'en faire de même. »

La parole n'étant plus demandée et l'entrée en matière n'étant pas combattue, Monsieur le président du Conseil général clôt le débat et ouvre un second débat, article par article sur l'arrêté qui est proposé :

Article premier : Un crédit de 205'000 fr. est accordé au Conseil communal pour financer des travaux d'assainissement et de renforcement du chemin de Chanélaz.

Article 2 : La dépense sera comptabilisée aux comptes des investissements :
a) n°50200.10 du chapitre 71010 « Approvisionnement en eau » pour la part touchant le réseau d'eau potable, soit 59'500 fr., et amortie au taux de 1.25 % ;
b) n° 50340.37 du chapitre 87110 « Réseau d'électricité » pour la part touchant le réseau d'électricité, soit 145'500 fr., et amortie au taux de 3 %.

Article 3 : Le Conseil communal est autorisé à conclure l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit.

Article 4 : Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, à l'expiration du délai référendaire.

Les articles n'étant pas contestés, Monsieur le président du Conseil général clôt le débat et passe au vote de l'arrêté qui est accepté par 34 voix sans opposition.

10. Demande de crédit d'engagement de 598'800 fr. destiné à financer des travaux de remise en état des collecteurs d'eaux usées sur la rue de la Fabrique et le chemin de la Tertillière

Au nom de la Commission des infrastructures et de l'énergie, M. Jürg Hosner (PLR) : « Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, le projet concerne la remise en état d'environ 600 m à 650 m de collecteurs d'eaux usées. Des inspections par caméra ont révélé la présence de racines infiltrées dans les conduites, empêchant un contrôle complet du réseau. Afin d'assurer un écoulement correct des eaux usées et d'éviter tout risque de débordement, il est proposé de réaliser un chemisage des conduites plutôt qu'une ouverture complète de la chaussée, solution jugée plus économique et moins contraignante.

La question d'une éventuelle participation financière d'une commune voisine a été soulevée, en raison d'anciens ouvrages réalisés en commun. Il a toutefois été indiqué que le tronçon concerné se situe entièrement sur le territoire communal et devrait donc être financé exclusivement par la Commune. Une vérification complémentaire sera néanmoins effectuée. La durée de vie du chemisage est estimée entre 30 et 50 ans, ce qui correspond aux règles d'amortissement admises pour ce type d'ouvrage. Lors de la séance préparatoire du groupe PLR, le Conseil communal a apporté une précision supplémentaire en indiquant que, depuis la désaffectation de la STEP de Cortaillod, il n'y a plus d'eaux usées provenant de Boudry qui transitent désormais par les collecteurs concernés. Le Conseil communal considère que les travaux restent à la charge de Cortaillod, les conduites concernées étant situées entièrement sur son territoire. Décision : la demande de crédit a été acceptée à l'unanimité par la Commission. »

Au nom de la Commission financière, M. Yves-Alain Meister (PLR) : « Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillers, après une brève introduction donnée par le responsable du dicastère, les questions principales étaient : quelle garantie sur la durée de vie de la canalisation peut-on attendre et le chemisage résiste-t-il aux racines ? Ce genre de chemisage par gainage polymérisé durci à la résine crée un tuyau étanche très résistant. Bien que le fournisseur ne puisse pas donner de garantie sur le produit, ce nouveau tube intérieur tiendra largement plus de 25 ans.

L'amortissement prévu de 2 %, soit pour une durée de 50 ans suit les critères définis dans le MCH2 pour des travaux de génie civil et n'a rien à voir avec la durée de vie de l'installation.

À la question du déplacement de la station de pompage pour remonter les eaux en direction du carrefour du Tilleul, un tel projet coûterait trop cher selon le conseiller communal. Il est relevé par un commissaire que le montant des travaux est très onéreux. Le devis est cependant basé sur des travaux similaires récemment réalisés. L'arrêté a été accepté par la Commission à l'unanimité par 7 voix. »

Monsieur le président du Conseil général ouvre la discussion d'ordre général.

M. Jean-Philippe Favre (PS) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, le groupe socialiste a examiné le dossier à l'appui du point 10 de l'ordre du jour. Il est évidemment d'avis que toutes les précautions doivent être prises lorsqu'il s'agit de protéger les sources d'alimentation en eau potable. Même s'il s'est montré surpris par le montant prévu pour les travaux de génie civil, il soutiendra toutefois dans sa majorité le crédit demandé ici. »

M. Lionel RoCHAT (Vert-e-s) : « Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, le groupe des Verts et des Vert-libéraux, sommes favorables à ces travaux d'entretien qui permettront de protéger durablement les ressources en eau pour notre population.

Nous accueillons positivement la solution de chemisage proposée. Car bien que l'investissement requis demeure conséquent, celui-ci reste sans commune mesure avec le coût et l'ampleur qu'impliquerait un remplacement complet des collecteurs, tout en permettant de limiter sensiblement l'impact environnemental de l'intervention. Nous aurions naturellement été encore plus favorables à une solution recourant à des tubes en acier inoxydable. Toutefois, nos deux groupes ont décidé, à l'unanimité, d'accorder leur confiance à la proposition qui nous est soumise. Je vous remercie de votre attention. »

La parole n'étant plus demandée et l'entrée en matière n'étant pas combattue, Monsieur le président du Conseil général clôt le débat et ouvre un second débat, article par article sur l'arrêté qui est proposé :

Article premier : Un crédit d'engagement de 598'800 fr. accordé au Conseil communal pour financer des travaux de remise en état des collecteurs d'eaux usées sur la rue de la Fabrique et le chemin de la Tertillière.

Article 2 : La dépense sera comptabilisée au compte des investissements n°50320.21 du chapitre 72010 « Traitement des eaux usées » et amortie au taux de 2 %.

Article 3 : Le Conseil communal est autorisé à conclure l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit.

Article 4 : Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, à l'expiration du délai référendaire.

Les articles n'étant pas contestés, Monsieur le président du Conseil général clôt le débat et passe au vote de l'arrêté qui est accepté à l'unanimité.

11. Demande de crédit d'engagement de 250'000 fr. destiné à financer l'assainissement de l'installation de ventilation de l'Hôtel de Commune

Au nom de la Commission des infrastructures et de l'énergie, M. Jürg Hosner (PLR) : « Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, l'installation de ventilation actuelle, mise en service en 1994, est arrivée en fin de vie et a connu de nombreux problèmes depuis son installation. Plusieurs études et interventions ont déjà été réalisées sans parvenir à résoudre durablement les dysfonctionnements. Le projet doit tenir compte de contraintes importantes liées au caractère protégé du bâtiment. Les équipements doivent rester installés dans les combles, où l'espace est limité et une mise en conformité de la protection incendie est également nécessaire. Les travaux ont été organisés afin de limiter l'impact sur l'exploitation du restaurant, avec une fermeture estimée à trois ou quatre jours. Il est précisé que ces travaux n'apporteront pas de plus-value justifiant une augmentation du loyer.

Les discussions ont porté sur le détail des coûts, les honoraires prévus, le nettoyage des conduites, les installations provisoires durant les travaux ainsi que la possibilité d'intégrer un système de refroidissement. Cette dernière option a été écartée en raison de son coût élevé. La question de l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite a également été abordée, sans qu'une solution puisse être trouvée à ce stade, compte tenu des contraintes du bâtiment. Plusieurs membres ont jugé le coût global et certains honoraires relativement élevés. Décision : la Commission recommande l'acceptation du crédit par 3 voix pour et 2 abstentions. »

Au nom de la Commission financière, M. Yves-Alain Meister (PLR) : « Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillers, après une introduction détaillée par la responsable du dicastère, un débat fourni a débouché sur les questions suivantes :

- Y aura-t-il après travaux une augmentation du loyer ? Ces travaux ne constituent pas une plus-value, car le système de ventilation actuel n'a jamais bien fonctionné. De surcroît, la Commune se doit de respecter les exigences en matière de sécurité feu. Il n'y aura donc pas d'augmentation de loyer.
- Deux commissaires trouvent que l'ensemble de ces travaux sont particulièrement onéreux. La conseillère communale informe qu'une étude a été menée par le même bureau qui a fait l'étude du chauffage à distance. Les 15 % d'honoraires correspondent à ce qui se pratique usuellement selon les normes SIA. Ceux-ci sont comptés sans la pré-étude, dont un montant de 15'000 fr. a été prévu au budget 2026.

Le coût de ces travaux se fait sans amortissement étant donné qu'ils se font sur le patrimoine financier. L'arrêté est soutenu par 3 voix pour, 3 absentions et 1 opposition. »

Monsieur le président du Conseil général ouvre la discussion d'ordre général.

M. Jean-Philippe Favre (PS) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, espérant avant tout que cet objet n'amène pas notre Autorité à brasser de l'air (celle-là est un peu facile, j'en conviens), le groupe socialiste s'est penché sur la demande de crédit d'engagement ici sollicitée.

Le groupe a pris connaissance du fait que l'exploitant avait récemment créé une Sarl au capital de 20'000 fr. en lieu et place de la société en nom propre sous laquelle il exploitait l'établissement jusqu'ici, limitant ainsi grandement ses responsabilités financières en cas de faillite. La question d'un tel investissement dans ce contexte s'est invitée à la table du groupe.

Ce dernier soutiendra toutefois dans sa majorité le crédit sollicité, considérant entre autres qu'il est de la responsabilité de la Commune d'entretenir ce bâtiment pour la fonction qui est la sienne et de permettre aux employés comme aux clients de jouir d'un air sinon conditionné (dont nous aurions peut-être besoin ces temps-ci), du moins amélioré. »

M. Alexandre Bornand (Vert-e-s) : « Monsieur le président, Madame, Monsieur, chers collègues, Les Verts libéraux et les Verts tout court vont accepter cet objet car même si, à première vue, cette somme semble élevée, elle se justifie pour nous par le statut du « bâtiment historique » de notre Hôtel de Commune et de la complexité des travaux qui en découlent. Donc, un oui pour avoir un Hôtel de Commune vivant et exploitable et un oui pour que les gens qui y travaillent puissent le faire dans des conditions décentes. »

M. Yves-Alain Meister (PLR) : « Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, oui, c'est cher ! Ce crédit est même beaucoup trop cher. Mais premièrement, avons-nous le choix de laisser fermer un établissement qui est le cœur, la vie, l'essence même de notre village, car situé en son centre historique.

Deuxièmement, le Conseil communal doit profiter de l'opportunité d'être dans une procédure de gré à gré concurrentielle en matière de marchés publics. Nous comptons sur la conseillère communale d'user de tout son tact pour négocier des prix planchers dans les divers corps de métier. Nous lui proposons de faire élaborer par son mandataire des cahiers des charges, afin de demander par CFC trois offres comparables avant négociations fermes, car la procédure de gré à gré est la seule qui le permet.

Dans ces conditions-là, nous restons persuadés que les devis vont considérablement baissés et que le coût final de l'investissement sera largement au-dessous du crédit sollicité. Le PLR porte toute confiance au Conseil communal et sous les deux conditions mentionnées, nous vous suggérons d'accepter majoritairement ce crédit par un vote favorable de l'arrêté. »

La parole n'étant plus demandée et l'entrée en matière n'étant pas combattue, Monsieur le président du Conseil général clôt le débat et ouvre un second débat, article par article sur l'arrêté qui est proposé :

Article premier : Un crédit d'engagement de 250'000 fr. est accordé au Conseil communal pour financer l'assainissement de l'installation de ventilation de l'Hôtel de Commune.

Article 2 : La dépense sera comptabilisée au compte d'investissements du patrimoine financier n°70400.10 du chapitre 963001 « Immeuble Coteaux 2 (Hôtel de Commune) ».

Article 3 : Le Conseil communal est autorisé à conclure l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit.

Article 4 : Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, à l'expiration du délai référendaire.

Les articles n'étant pas contestés, Monsieur le président du Conseil général clôt le débat et passe au vote de l'arrêté qui est accepté par 33 voix contre 1.

12. Demande de crédit d'engagement de 200'000 fr. destiné à financer la finalisation de la révision du plan d'aménagement local (PAL)

Au nom de la Commission financière, M. Yves-Alain Meister (PLR) : « Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillers, après une introduction par le responsable du dicastère, seule une remarque a été formulée.

Le Conseil général a déjà voté deux crédits pour un montant cumulé de 672'000 fr. Nous sommes à la version V2 et il s'agit de finaliser la révision du PAL dans une troisième version. Un commissaire n'accepte pas la politique du Service de l'aménagement du territoire qui a des demandes trop élevées et des exigences imprévisibles. L'arrêté a cependant été accepté par 6 voix pour et 1 opposition. »

Monsieur le président du Conseil général ouvre la discussion d'ordre général.

M. Michel Billant (PLR) : "Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, chers collègues, j'interviens ici au nom du groupe PLR. Nous sommes aujourd'hui appelés à nous prononcer sur un crédit d'étude complémentaire dans le cadre de la mise en place de notre Plan d'aménagement local. J'en profite pour souligner l'immense travail réalisé par la Commission de la révision du PAL, mais surtout par le Conseil communal et son Service technique qui ont engagé des semaines de travail à la préparation de ce dossier.

La loi cantonale impose une révision complète du Plan d'aménagement du territoire tous les 15 ans et un contrôle périodique tous les 5 ans. Ce contrôle quinquennal est une obligation légale, même s'il ne débouche pas sur une révision. Cerise sur le gâteau, le Service de l'aménagement du territoire peut exiger une révision anticipée. Sur son site internet, il est précisé que l'une de leurs prestations est, je cite : « établir des préavis de synthèse sur la base des préavis spécialisés des partenaires consultés en les coordonnant dans le cadre du traitement des instruments de planification ». Le règlement type d'un PAL comporte 84 articles, 77 pages avec les explications, autant dire que sans bureau extérieur, vous ne vous en sortez pas.

Ce processus est donc long et exigeant, entamé il y a près de huit ans et qui devrait, selon les projections actuelles, aboutir à l'horizon 2028. Cela représente près de dix ans pour un plan dont la durée de validité est de quinze ans. C'est la troisième législature qui espère en arriver au bout. Je vous laisse apprécier la cohérence de ces chiffres avec l'intention des périodicités de révision.

Entretemps, deux crédits ont déjà été accordés en 2019 et 2022, portant l'engagement total à 872'000 fr. La demande de crédit qui nous est soumise aujourd'hui vient s'ajouter aux précédents pour donner suite à la demande du Service de l'aménagement du territoire, qui demande une troisième version du dossier. Il faut appeler les choses par leur nom : nous ne sommes plus dans une démarche normale. Nous sommes face à un système qui dérive. Le système imposé par le Canton est devenu disproportionné, lourd et financièrement insoutenable.

Le groupe PLR tient à le dire clairement : à partir d'une bonne intention, planifier de manière cohérente l'aménagement du territoire, nous sommes aujourd'hui face à un système devenu disproportionné. À force d'accumuler des exigences, des validations successives, nous avons progressivement basculé d'une démarche pertinente vers un mécanisme lourd, coûteux et difficilement maîtrisable, une machine bureaucratique qui tourne sur elle-même, déconnectée des réalités du terrain.

Il ne faut pas oublier que ces coûts sont assumés par les contribuables de notre Commune. Or, pour beaucoup d'entre eux, les retombées concrètes restent peu visibles au regard des moyens engagés.

Dans ce contexte, le groupe PLR souhaite adresser un message clair au Canton et au Grand Conseil : il est impératif de revoir en profondeur l'approche actuelle. Les communes ne peuvent pas continuer à porter seules un tel système. Une simplification des procédures, davantage de proportionnalité dans les exigences et une meilleure prise en compte de la réalité des communes sont indispensables. Les communes doivent être reconnues comme des partenaires, avec des moyens et des réalités qui doivent être respectés.

Nous invitons également les autres partis politiques présents à relayer le message auprès de leurs autorités cantonales afin d'appuyer la nécessité de revoir cette procédure. Cela étant dit, nous devons aussi faire preuve de responsabilité. Le Conseil communal doit pouvoir poursuivre son travail et mener ce PAL à son terme. Refuser ce crédit aujourd'hui reviendrait à bloquer un processus déjà engagé et imposé par le Canton. C'est pourquoi, malgré les critiques que nous exprimons, le groupe PLR acceptera ce crédit. Mais, cette acceptation ne vaut en aucun cas approbation du système actuel. Notre oui aujourd'hui est un oui contraint. Il s'accompagne d'une interpellation claire et ferme au Canton : il est temps de simplifier, d'alléger et de rendre ce dispositif à nouveau soutenable pour les communes. Cette intervention sera transmise également au président du PLR du Canton. Je vous remercie de votre attention. »

Mme Silvia Rodriguez Cavaleri (Vert-e-s) : « Les Verts et les Verts libéraux remercient le Service technique ainsi que le conseiller communal en charge du dicastère. C'est un travail important qui demande de grands investissements, un travail continu, c'est pourquoi nous soutenons la demande de crédit supplémentaire demandée ce soir. »

M. Michael Mettelle (PS) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, le parti socialiste soutiendra la demande de crédit concernant la finalisation de la révision du PAL. Nous espérons ici que le calendrier d'intention pourra être tenu et que le pragmatisme guidera les décisions de l'Administration cantonale. J'ai bien dit, nous espérons. »

M. Yves-Alain Meister (PLR) : « Monsieur le président, l'intervention que je fais l'est à titre personnel. Comme dit précédemment, le Conseil général a déjà adopté deux crédits (2019 et 2022) pour un montant cumulé de plus de 670'000 fr. Il doit revenir aujourd'hui sollicité un troisième crédit de 200'000 fr. pour espérer finaliser le projet de PAL et traiter les futures oppositions et ceci tient particulièrement aux exigences et demandes provenant du Canton.

Imaginons que la Commune vienne solliciter un crédit pour un projet X. Trois ans plus tard, elle vient demander une rallonge de crédit, car ce projet ne plaît pas à l'aménagement du territoire. Accepteriez-vous qu'elle vienne avec une troisième demande de crédit pour finaliser ne sachant même pas si le montant suffira, puisqu'elle ne maîtrise pas le volume de la phase finale, le traitement des oppositions, ne connaissant ni leur nombre, ni leur durée puisque certaines pourraient aller jusqu'au Tribunal fédéral ?

Ce PAL partait initialement d'une bonne intention : structurer notre territoire pour le préserver et éviter son mitage. Mais il est devenu une usine à gaz et cela me disconvient. De surcroît, il est à réviser tous les 15 ans, ce qui veut dire qu'on remet le couvert en 2033 et qu'il faudra à nouveau prévoir des montants conséquents.

Je pense qu'il est grand temps de dire non et c'est pour cette raison que personnellement je ne pourrai pas soutenir ce crédit, bien que je sache qu'il est nécessaire. »

La parole n'étant plus demandée et l'entrée en matière n'étant pas combattue, Monsieur le président du Conseil général clôt le débat et ouvre un second débat, article par article sur l'arrêté qui est proposé :

Article premier : Un crédit de 200'000 fr. est accordé au Conseil communal pour financer la finalisation de la révision du plan d'aménagement local (PAL).

Article 2 : La dépense sera comptabilisée au compte des investissements n° 52900.11 du chapitre 79000 « Aménagement du territoire » et amortie au taux de 10 %.

Article 3 : Le Conseil communal est autorisé à conclure l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit.

Article 4 : Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, à l'expiration du délai référendaire.

Les articles n'étant pas contestés, Monsieur le président du Conseil général clôt le débat et passe au vote de l'arrêté qui est accepté par 26 voix contre 2.

13. Modification du subventionnement des abonnements "Onde verte" pour les moins de 25 ans

Au nom de la Commission des travaux publics et de l'environnement, M. Jean-Philippe Favre (PS) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, nous sommes ici un peu pressés à nous prononcer sur un objet tel l'usager qui accélère le pas en constatant que son bus est sur le point de démarrer. Il s'agit de ne pas le rater, sous peine de devoir supporter des conséquences désagréables.

En effet, la Commission a entre autres pris conscience que l'existence conjointe d'une subvention communale de 50 % sur les abonnements de transports publics pour les personnes de moins de 25 ans et d'une même subvention cantonale à hauteur de 66 % (dont 40 % seront assumés par les communes, il convient de le souligner) pourrait constituer une source d'ennuis auxquels nous ne souhaitons pas soumettre la Commune.

La disposition cantonale, acceptée par le Grand Conseil voici trois mois seulement prendra effet au 1^{er} juillet 2026. Les personnes concernées acquièrent généralement leur abonnement au plus tard pour la rentrée scolaire du mois d'août. Dans ces conditions, il s'agit de ne pas prêter le flanc à des demandes de subventions déposées à la fois auprès de la Commune et du Canton, l'octroi d'une subvention pour une même prestation étant limité par la Constitution. L'empressement qui nous est imposé ce soir à modifier notre arrêté relève donc clairement de la volonté cantonale de mettre en œuvre cette mesure sans tarder, en vue de la prochaine rentrée scolaire.

À noter que si le projet cantonal devait être abandonné ou son taux modifié à l'issue de la phase pilote, notre autorité devra reprendre une nouvelle fois son arrêté communal.

Considérant pour terminer que cette modification ne devrait pas avoir de conséquences financières pour la Commune, la Commission a accepté à l'unanimité le projet d'arrêté et vous propose d'en faire de même. »

Au nom de la Commission financière, M. Yves-Alain Meister (PLR) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, après une introduction donnée par le responsable du dicastère, la Commission s'est ralliée à la proposition du Conseil communal de supprimer la subvention communale votée en avril 2025, afin d'éviter un doublon avec celle votée par le Grand Conseil. L'arrêté a été accepté à l'unanimité par 7 voix. »

Monsieur le président du Conseil général ouvre la discussion d'ordre général.

M. Lorjen Doehler (Vert-e-s) : « Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, cet arrêté est bref, mais il a le mérite rare de réunir tout ce qu'on peut attendre d'une bonne décision.

En remplaçant notre subvention communale (qui, il faut le dire, est déjà très bien) par le nouveau dispositif cantonal durant ces deux prochaines années, non seulement nous offrons davantage à nos jeunes, mais il est même possible que la Commune y épargne de l'argent. Soutenir mieux en dépensant moins... C'est suffisamment rare pour être souligné.

Chaque abonnement subventionné est une incitation à choisir le bus ou le tram plutôt que la voiture. Plus on encourage les gens à utiliser les transports publics, plus on garantit qu'ils existeront encore demain. Car il faut le dire clairement : le maintien-même de l'offre actuelle de nos bus à Cortaillod dépend de leur fréquentation. C'est d'ailleurs une chance pour la population de profiter de cette possibilité et d'agir concrètement pour améliorer celle-ci.

Enfin, cette mesure vise l'une des catégories les plus sensibles au prix, les étudiants et les jeunes, pour qui quelques dizaines de francs par mois pèsent souvent réellement. Et c'est précisément là qu'un soutien au prix a le plus d'effet. L'argent public y est donc doublement utile : là où le besoin est le plus fort et là où l'effet sur la fréquentation est le plus grand. Économiquement sain, socialement juste, écologiquement utile : il est rare qu'une mesure aille dans tous ces sens à la fois.

Le groupe des Verts la soutient donc avec conviction et nous trouvons important de suivre attentivement son impact sur la fréquentation des transports publics, afin que les décisions à ce sujet dans les prochaines années puissent reposer sur des données concrètes. Je vous remercie de votre attention.

M. Michael Mettillie (PS) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, le parti socialiste soutiendra la modification de l'arrêté communal relatif au subventionnement des abonnements "Onde verte". Le dispositif cantonal est une première étape vers la gratuité des transports publics pour les jeunes et je m'en réjouis. Reste à modifier l'article 81a, alinéa 2 de la Constitution fédéral !

A titre personnel, je constate ici que les députés cantonaux n'ont pas discriminé les jeunes en raison de leur domicile (Haut ou Bas) ou de leur centre de formation (public ou privé), contrairement à notre Assemblée en 2025. Je m'en réjouis. »

La parole n'étant plus demandée et l'entrée en matière n'étant pas combattue, Monsieur le président du Conseil général clôt le débat et ouvre un second débat, article par article sur l'arrêté qui est proposé :

Article premier : La lettre a) de l'article 2 de l'arrêté du Conseil général relatif au subventionnement des abonnements « Onde Verte », du 9 avril 2025, est abrogée.

Article 2 : Le présent arrêté entre en vigueur le 1^{er} juillet 2026.

Article 3 : Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera soumis à la sanction du Conseil d'Etat, à l'expiration du délai référendaire.

Les articles n'étant pas contestés, Monsieur le président du Conseil général clôt le débat et passe au vote de l'arrêté qui est accepté à l'unanimité.

14. Informations du Conseil communal

M. Olivier Rochat (CC) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, vous avez probablement appris les risques de suppression de la ligne 613, par la presse ces dernières semaines. Cette dernière relie Cort'Agora à Areuse-Littorail, Boudry puis Perreux.

Pour le Conseil communal, cette menace est prise très au sérieux. Cette situation est liée à des changements au sein de l'Office fédéral des transports qui vise à supprimer la subvention pour les lignes de transport public régional qui ont un taux de couverture inférieur à 30 %. Simplement expliqué, le taux de couverture est le pourcentage entre les coûts de la ligne et ce que rapportent les abonnements/billets de cette même ligne. Si la subvention fédérale tombe, c'est au Canton et aux communes d'assumer les coûts supplémentaires. Le taux de couverture actuel annoncé était de 28,3 %.

Nous nous sommes approchés du Service des transports pour manifester notre inquiétude et rechercher des solutions pour éviter ce scénario. Fort heureusement, de nouveaux calculs du taux ont été faits récemment qui mettent en évidence un taux légèrement au-dessus des 30 %. Cette nouvelle relativement rassurante va nous permettre de poursuivre nos échanges en vue d'améliorer ce taux de couverture à l'avenir.

Si nous souhaitons pérenniser cette ligne et peut-être même la développer à l'avenir, il est essentiel de monter dans les bus. Chaque passager qui voyage sur cette ligne contribue à augmenter ce taux de couverture. Je vous remercie de votre attention. »

Mme Anneline Straubhaar (CC) : « Monsieur le président, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, plusieurs informations très diverses.

Premièrement, Breguettes-Ruffières : le 14 juin dernier, la votation concernant le crédit d'équipement du quartier les Breguettes-les Ruffières a été refusé à 62 % par la population. Le Conseil communal a pris acte de ce refus clair par la population. L'impossibilité d'équiper ce quartier suscite toutefois une inquiétude de la part du Conseil communal, la Commune étant tenue d'équiper une parcelle constructible. Au jour d'aujourd'hui, il nous est difficile de savoir comment cela va évoluer. Cette situation délicate pourrait toutefois avoir des conséquences financières pour la Commune. Nous ne manquerons pas de vous tenir au courant de l'évolution de ce dossier complexe par la suite.

Point suivant, nouvelles fonctions et dicastères au 1^{er} juillet 2026 du Conseil communal :

- Président : M. Olivier Rochat
- Vice-présidente : Mme Sarah Collioud
- Secrétaire : M. Christian Haenseler
- Secrétaire-adjoint : M. Olivier Félix
- Assesseur : Mme Anneline Straubhaar

Encore quelques informations d'ordre général :

Le parasolaire, qui avance bien, sera inauguré, pour la partie officielle à laquelle vous serez conviés, jeudi 13 août probablement en fin d'après-midi puisque cela se fera en même temps que la levure avec les entreprises. L'horaire définitif vous sera communiqué prochainement. Pour la population, des portes-ouvertes auront lieu samedi 15 août dans la journée. Plus de précisions devraient suivre.

Le 4 septembre, soirée récréative du Conseil général. Avant, est organisée une visite des deux chauffages à distance aux collèges et à Cort'Agora avec les ingénieurs. Les conjointes et conjoints peuvent nous rejoindre au moment de l'apéro, mais si des personnes sont très intéressées, je n'aimerais priver personne de cette visite, c'est volontiers qu'elles peuvent se joindre aux visites de ces deux chauffages.

Encore vous dire qu'au terme de ce Conseil général, un apéritif sera servi au Foyer, avec la diffusion du match pour celles et ceux qui sont intéressés. »

15. Divers et réponses aux questions écrites

M. Etienne Matile (PLR) : « Mr. President, Ladies and Gentlemen, for some time now, a stand-up paddleboard rental station has been installed near our beach. It is possible to rent a paddleboard using a mobile application. Yes, but all the instructions are in English.

Für diejenigen, die Sprache Shakespeares nicht beherrschen, gibt es daneben eine Übersetzung ins Deutsche, die Sprache Goethes!

Quelle belle époque ! Nous vivons dans un village francophone, j'en appelle donc au Conseil communal afin qu'il fasse également traduire ces instructions dans la langue de Voltaire. Je n'ai pas besoin de traduire tout cela en français, tout le monde a compris. Merci. »

M. Lorjen Doehler (Vert-e-s) : « Monsieur le président, chères et chers collègues, excusez d'avance cette interpellation en fin de session qui sera un petit peu technique. On nous a suggéré de privilégier les interpellations aux motions, j'en prends acte et ce sera sous cette forme. Comme certains d'entre vous le savent peut-être, la Commission de la durabilité, qui existait jusqu'alors, a été dissoute à la suite d'une modification du Règlement communal. Depuis, et aussi de ce fait, la durabilité est intégrée de manière générale dans l'article 3.29, alinéa 1 du Règlement général de commune : « Toute proposition ou tout projet d'arrêté du Conseil communal doit être accompagné d'un rapport écrit. Ce rapport contient, chaque fois que cela est pertinent, une analyse des effets de la proposition sous l'angle du développement durable. »

Cependant, cette clause reste à notre goût (je parle pour les Verts) bien trop vague et n'aborde pas suffisamment les enjeux essentiels. On y évoque parfois la durabilité économique ou parfois environnementale, mais sans traiter des points centraux pour la population et pour l'avenir de notre Commune. D'autant plus que, dans la pratique, nous sommes bien loin de « l'analyse » évoquée dans le Règlement général et nous nous rapprochons plutôt d'une phrase, souvent brève et hâtive, traitant d'une facette spécifique de la durabilité tout en négligeant d'autres aspects pourtant pertinents.

A notre avis, cela ne suffit pas complètement. Nous proposons de réfléchir à un cadre plus complet, pour que chaque arrêté comporte une section « durabilité » qui soit structurée, informative et comparable. Cette section devrait aborder, au minimum, les trois piliers-clés universellement admis : la durabilité écologique, la durabilité économique, la durabilité sociale.

L'objectif n'est pas que chaque projet coche toutes les cases, mais que ces questions soient systématiquement posées et réfléchies, ce qui n'est pas forcément le cas actuellement. Cela dit, l'idée n'est pas non plus de réinventer la roue, ni la boussole, car il existe déjà ce qu'on appelle la boussole du développement durable, une grille d'analyse qui permet justement de quantifier, en quelques minutes seulement, l'impact d'un projet sur ces trois plans. A ce titre, la « boussole bernoise du développement durable » est déjà utilisée depuis de longues années par l'Administration cantonale bernoise ainsi que par de nombreuses communes suisses pour évaluer et optimiser leurs projets sous les angles environnemental, économique et social. Dans les cantons de Vaud, Valais, Fribourg aussi, plusieurs instances communales et cantonales ont adapté la boussole bernoise pour développer leurs propres outils régionaux d'évaluation. Le Canton de Vaud l'a par exemple transformée en Boussole21.

Dans les limites du temps et le respect de votre patience, je n'entrerai pas dans le détail de cette grille d'analyse, que j'ai fait parvenir en format PDF et Excel au Conseil communal. Vous pouvez simplement l'imaginer comme un tableau qui tient sur moins d'une page, divisé en 3 parties, avec plusieurs sous-critères. Le projet en question est jugé sur chacun de ceux-ci comme ayant un impact négatif, nul ou positif sur le développement. Il est donc simple, économique et surtout permettrait à la Commune et au Conseil général d'examiner systématiquement les conséquences du projet en question.

Par cette interpellation, nous demandons une réflexion à ce sujet, et idéalement même, au Conseil communal de considérer s'il serait possible d'incorporer la boussole du développement durable dans l'article 3.29, alinéa 1 du Règlement général de commune ou, tout au moins, de préciser cet article pour que le chapitre durabilité présente une réelle analyse des impacts des projets. Je vous remercie pour votre attention. »

Mme Anneline Straubhaar (CC) : « Je vous remercie de votre interpellation. Nous avons reçu les documents dernièrement. Nous allons étudier la faisabilité et la pertinence de cette proposition et vous donner un retour. »

M. Jean-Philippe Favre (PS) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, voici quelques temps, j'avais glissé à l'oreille du Conseil communal l'idée de reconsidérer le sens interdit imposé à toutes les catégories de véhicules à la rue des Coteaux depuis la rue des Vergers en direction du Temple. Je me permets de venir aux nouvelles, sans aucune impatience, conscient que le dossier n'est pas prioritaire. »

M. Antonio Tigani (PVL) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, je m'interroge ce soir, comme citoyen de la Commune, particulièrement comme citoyen de Chanéaz. Depuis plus d'un mois, à partir de 15h30, 16h ou 16h30 les lampadaires s'allument en pleine journée. Nous avons au sein de la Commune décidé de limiter l'énergie en éteignant les lampadaires la nuit et je suis fortement étonné que les lumières soient allumées en pleine journée. »

M. Olivier Félix (CC) : « Merci pour cette intervention. Je vais essayer d'apporter plus de précisions. Nous sommes en train d'installer de l'intelligence dans l'éclairage, notamment à Chanélaz. Force est de constater qu'il est parfois difficile de maîtriser ces techniques, également pour les prestataires de service. Ça prend du temps. Je trouve, personnellement, que cela prend trop de temps et effectivement, il y a un certain nombre de réglages qui doivent être améliorés. On travaille dessus. On espère pouvoir arriver vraiment à quelque chose qui fonctionne à grande satisfaction. Dans d'autres quartiers, par exemple j'ai la chance d'habiter dans un quartier où cela fonctionne très bien, ça s'allume uniquement quand cela est nécessaire et pas autrement. Donc, on travaille dessus.

D'ailleurs, je profite pour répondre à la question. Dans le quartier de Chanélaz, il y a de l'intelligence qui a été mise. Le potentiel est là et cela devrait pouvoir s'améliorer.

Il faut peut-être aussi distinguer quelque chose. On améliore les lampadaires uniquement dans les rues communales, pas dans les rues privées. Donc là aussi, il y a peut-être des éléments qui doivent être retravaillés. Ce que je vous propose, c'est de nous remonter en fait ces éléments et d'informer le Service technique sur ce genre d'aberration afin qu'on puisse justement regarder avec notre prestataire de service pour améliorer la situation. »

M. Michael Mettille (PS) : « Monsieur le président, je rebondis directement sur les propos de mon camarade parce que j'ai interpellé le Conseil communal via une de ses représentantes PS lors de notre assemblée. Effectivement au chemin du Canal, chemin privé, on a la même problématique qu'au chemin de Chanélaz. Je pense que c'est lié, il ne faudrait pas qu'un problème soit résolu et pas l'autre. Je vais m'approcher du Service technique et remonter l'information comme l'a demandé le Conseil communal. »

M. Olivier Félix (CC) : « Une nouvelle fois, si le chemin du Canal est un chemin privé, ce n'est pas la Commune qui va trouver la solution. Il faudra trouver la solution peut-être ensemble. Faites seulement, mais n'attendez pas de la Commune qu'elle règle les questions dans les chemins privés. »

M. Lionel Rochat (Vert-e-s) : « Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, ceci est une interpellation au nom des Verts. Dimanche 14 juin dernier, la population de Cortaillod a été appelée à se prononcer sur plusieurs objets, dont deux méritent, à nos yeux, une attention particulière.

Elle a, d'une part, rejeté à 66 % l'initiative indûment intitulée « durabilité » et, d'autre part, refusé à 63 % le crédit relatif au projet Breguettes-Ruffières, pourtant approuvé par cette assemblée en décembre dernier. Les Verts avaient également soutenu ce crédit, permettant de mettre un terme à un dossier issu des législatures précédentes. Ces résultats pourraient naturellement faire l'objet de nombreuses interprétations. Pour notre groupe, attentif à l'expression démocratique de la population, le message qui s'en dégage apparaît néanmoins sans équivoque.

Dans sa configuration actuelle, bien qu'il demeure conforme au plan d'aménagement sanctionné en 2015, ce projet ne correspond plus aux attentes exprimées par les Carcoies. Nous sommes convaincus que la majorité de nos concitoyennes et concitoyens est consciente de la poursuite de la croissance démographique et de la nécessité de continuer à construire. Toutefois, elle ne souhaite plus voir se développer des projets susceptibles de porter atteinte à notre environnement au bénéfice d'une minorité en mesure d'accéder à des logements de haut standing, alors que nombre de personnes rencontrent des difficultés à se loger à des conditions abordables et ont le sentiment que l'action politique ne répond pas suffisamment à leurs besoins. Nous doutons que les promoteurs actuels accordent une considération suffisante à ces préoccupations, de même qu'aux enjeux liés à la qualité de vie, aux liens sociaux et à la création d'habitats sains, conviviaux, rationnels, économes en ressources et accessibles financièrement.

Enfin, une question fondamentale demeure : que signifie habiter dans un village ? N'est-ce pas vivre dans un espace où tout concourt à favoriser les liens sociaux et intergénérationnels, à préserver les commerces existants tout en permettant de nouvelles implantations et à repenser continuellement les conditions du vivre mieux comme celles du vivre ensemble ? Je vous remercie de votre attention. »

M. Philippe Amez-Droz (PLR) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, j'ai aussi une petite interpellation. L'énergie est un enjeu crucial dès aujourd'hui. Je pense que notre Commune doit être proactive dans ce domaine. C'est un enjeu majeur pour la qualité de vie dans notre village et son bien-être économique.

La France, qui nous fournit pas mal d'énergie électrique décarbonée, risque dans les années qui viennent préférer nous vendre de la puissance de calcul d'intelligence artificielle plutôt que de « bêtes » électrons. Nous devons donc de plus en plus aussi nous débrouiller par nous-mêmes. Pour moi, l'énergie décarbonée n'a pas de couleur politique, c'est une question de responsabilité vis-à-vis des générations qui viennent après nous. Et ceux qui veulent absolument y mettre une couleur, n'oubliez pas que la nature est d'abord bleue : le lac, le ciel, la mer... et les gentianes !

J'interpelle donc le Conseil communal avec les sujets suivants que je lui laisse le soin de prioriser.

- Demande déjà faite en Commission financière : étudier la possibilité de réaliser une Communauté Electrique Locale appelée CEL ou éventuellement un regroupement dans le cadre de la Consommation Propre appelé RCP pour ses différentes productions et consommations. Ce type d'arrangement, avant tout financier, permet de compenser les pertes de revenus induites par la diminution des tarifs de rachat par une augmentation de l'autoconsommation. Le but de tels arrangements est de pouvoir utiliser, par exemple, l'énergie électrique produite en trop sur le toit de Cort'Agora pour alimenter l'Administration communale ou des consommateurs aux alentours, par exemple le centre commercial, sans devoir payer les charges de réseau au plein tarif.
- Autre point d'interpellation : une demande qui a aussi été partiellement faite en Commission financière : faire une étude sur l'optimisation du pompage de l'eau dans les réservoirs au-dessus de Perreux : le coût actuel du pompage est de plus de 80'000 fr. par année, donc en consommation d'électricité. Cette optimisation pourrait passer par un pompage en cours de journée par exemple quand l'énergie électrique est solaire, l'utilisation plus fréquente du réservoir du bas plutôt que les réservoirs situés plus haut (parce que quand il faut monter de l'eau assez haut, ça consomme de l'énergie). Le fonds pour la transition énergétique, dans sa partie communale, peut être utilisé pour financer ce projet.
- Une autre demande qui a déjà été faite partiellement en Commission Infrastructures et Energie : prévoir la pose de panneaux solaires photovoltaïques sur le toit du bâtiment où se trouve le Tram enchanté. Attention, même si la puissance du raccordement électrique du bâtiment ne permet pas d'absorber toute la puissance maximale produite, comme cela a été le cas, sauf erreur, sur les vestiaires du terrain de football, une limitation, même à 70 % voire plus bas est acceptable. Pour rappel, une limitation de 70 % de la puissance maximum fait perdre au maximum 3 % des revenus sur une année. Au regard des prix actuels, soit moins de 100 fr. le panneau, une possibilité d'en mettre sur le toit des Travaux publics aux Courtils, même s'il est légèrement orienté nord, pourrait être envisagée. Le fonds pour la transition énergétique, dans sa partie communale, peut être utilisé pour financer ce type de projet.
- Finalement une nouvelle demande : c'est de mandater la Commission des infrastructures et de l'énergie pour qu'elle propose une extension des aides communales via le fonds pour la transition énergétique, dans sa partie destinée à la population, à la mise en place de batteries. Le Canton a mis en place une subvention dès le mois de mars 2026. Il faut savoir que le réseau suisse est actuellement à la limite de sa capacité en plein été et une solution pour avancer vers une plus grande décarbonation est de passer par des installations de stockage local, c'est-à-dire l'utilisation des batteries. Je rappelle au passage que les batteries domestiques ne contiennent pas de cobalt et sont recyclables à 97 %. Je rappelle aussi que dès 2027, la loi permettra aux fournisseurs d'énergie électrique de facturer l'injection d'électricité dans le réseau à certaines périodes : exemple le 3 juillet à 13h, si vous produisez de l'énergie et que vous la réinjectez dans le réseau, vous serez facturés. Ce ne sera plus le réseau qui la rachète, mais vous, vous serez facturés, d'où l'intérêt quand même de pouvoir utiliser des batteries, ce qui permet aussi de ne pas faire exploser les dimensions des réseaux puisqu'on peut absorber les pics de production comme les pics de consommation.
- Et finalement une nouvelle demande : Si vous planez au-dessus de Cortaillod (des logiciels le font très bien) vous verrez que beaucoup de toits sont encore bruns et pas bleus (tient ! encore du bleu), en particulier sur les maisons à plusieurs appartements. Je proposerais donc que la Commune envoie un courrier à l'intention des propriétaires de logements locatifs et gérants de PPE sur la possibilité pour eux d'installer des panneaux solaires sur leur immeuble en leur rappelant aussi les incitations actuelles en place tant au niveau communal et fédéral.

Voilà ces quelques points qui nous font avancer un peu plus vers la transition énergétique nécessaire. Ce soir, regardez votre thermomètre. Merci. »

M. Michel Billant (PLR) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, je tenais à réagir par rapport à l'intervention précédente des Verts simplement pour vous demander d'être attentifs sur les bulletins de vote. Moi, j'ai reçu un bulletin de vote qui nous demandait de nous prononcer sur un crédit pour mettre des tuyaux et faire un escalier, pas pour voter un projet qui a déjà été voté il y a longtemps. Alors je n'arrive pas à comprendre. Il y a certainement eu deux bulletins de vote différents qui ont été envoyés puisque je n'arrive pas à me retrouver dans ce qui a été dit précédemment.

Evidemment, ce que je suis en train de dire c'est une plaisanterie, mais on a voté pour un objet et on se prononce sur autre chose et je trouve que c'est un peu regrettable. C'est tout. Merci. »

M. Luigi Foresti (PLR) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, concernant la route de Chenaux, il y a un gendarme couché qui, actuellement, n'a plus de couleur. On ne le voit plus. Le soir, si vous allez à vélo, ce n'est pas évident et cela pourrait occasionner des blessures. Je voulais le signaler. Merci. »

M. José Arias (Vert-e-s), président : « Nous voici au coup de sifflet final pour cette séance du Conseil général. Je vous remercie pour votre participation active malgré la chaleur. Je vous souhaite à tous un bel été. Profitez de vous ressourcer en famille et entre amis. J'espère vous voir nombreux lors de la Fête nationale prévue vendredi 31 juillet et au plaisir de vous retrouver sur place avec des températures plus clémentes lors de notre prochain Conseil général prévu le 30 septembre. Je vous souhaite à tous une bonne soirée, un bon apéro et un bon match. »

La parole n'étant plus demandée, Monsieur le président du Conseil général lève la séance à 20h45.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le président :

La secrétaire :

José Arias

Brigitte Fornachon

L'auteur du procès-verbal

L'administrateur :

Jean-Marc Paroz